



Doc. 14010
18 avril 2016

Prévenir la radicalisation d'enfants en s'attaquant à ses causes profondes

Amendement¹ n° 2

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 1, insérer le paragraphe suivant:

«La radicalisation des jeunes n'est pas un phénomène nouveau: les enfants et les jeunes, dans leur construction identitaire et leur quête d'un sentiment d'utilité, sont plus enclins d'être attirés par les idées et mouvements radicaux de différents types (politiques, idéologiques ou religieux) que des personnes d'autres tranches d'âge. Parmi ceux qui se sont radicalisés, certains se tournent vers la violence, avec des conséquences néfastes, comme l'histoire l'a montré.»

1. 2016 - Deuxième partie de session

